

Zeitschrift: Freiburger Geschichtsblätter
Herausgeber: Deutscher Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg
Band: 77 (2000)

Artikel: Portrait d'une ville au moyen âge tardif : testaments fribourgeois du XVe siècle : les registres de Bernhard Chaucy et de Jacob de Canali
Autor: Godel, Eric
Nachwort: Conclusion
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusion

Nous avons tenté d'éclairer, au cours de cette analyse, différentes facettes des testaments. L'étude des legs pieux nous a permis d'énumérer les cadres religieux de la ville de Fribourg – la grande majorité des legs sont en effet destinés à des églises et couvents de Fribourg ou des proches alentours (Hauterive). L'analyse des élections de sépulture a confirmé l'importance de la structure paroissiale aux yeux des testateurs, importance qui n'est que légèrement relativisée par celle des ordres mendiants. Les célébrations d'anniversaires, quant à elles, sont multipliées par les testateurs qui en ont les moyens, et réparties (pour plus de sécurité) entre différents couvents et églises. Parmi les institutions hospitalières, l'on notera la prédominance de l'hôpital « communal » de Notre-Dame et de la léproserie de Bourguillon. La confrérie la plus fréquemment citée est la confrérie du Saint-Esprit. La lecture des testaments nous a également livré quelques exemples, parfois touchants, de piété personnelle (tels les dons de patenôtres servant à orner les statues de la Vierge ou de l'Enfant-Jésus) ainsi que des informations concernant certaines fêtes religieuses à Fribourg (fête des Rois).

L'homogénéité de la clientèle du chancelier Chaucy nous a permis de dégager certaines attitudes propres à la noblesse et à l'élite urbaine, telles que la conception lignagère de la famille (que l'on retrouve dans les élections de sépulture), la largesse, etc. Les testaments reflètent également les nombreux liens (familiaux, professionnels) tissés entre les membres de la classe dirigeante de Fribourg, ainsi que la grande fortune qu'ils concentraient entre leurs mains. La comparaison avec le registre de Jacob de Canali nous a permis d'entrevoir les divergences de comportement entre membres de la classe dirigeante de Fribourg et membres (à quelques exceptions près) d'une couche sociale que l'on pourrait qualifier de moyenne ou moyenne à supérieure. Le nombre de legs pieux est, en effet, beaucoup plus limité dans le registre de Jacob de Canali. Si la plupart des testateurs du registre de Bernhard Chaucy désiraient reposer à l'intérieur d'une église, conformément à leur rang, il n'en va plus de même dans le registre de Jacob de Canali, où de nombreux testateurs rejoignent le cimetière. La prédominance de la

paroisse comme lieu de sépulture est visible, mais moins nette que dans le registre de Berhard Chaucy.

Concernant les aspects profanes, les testaments nous ont fourni des renseignements sur la structure familiale, sur le réseau social dans lequel évolue le testateur, et finalement sur les objets du quotidien. C'est en premier lieu la famille nucléaire ou conjugale qui transparaît dans les testaments. Le patrimoine du testateur est généralement partagé entre ses enfants, conformément aux directives de la coutume. Les frères et sœurs, neveux et nièces (légitimes ou bâtards) obtiennent encore des legs assez importants. Les parents plus éloignés (*consanguinei*) apparaissent surtout dans les testaments des plus riches et obtiennent des legs à valeur plutôt symbolique (cuillères en argent, etc.). Les amis des testateurs sont très présents et le plus souvent qualifiés de *dilecti amici*. Le terme *amicus* n'apparaît toutefois que dans les testaments masculins. Les femmes, quant à elles, se montrent plus généreuses que les hommes à l'égard de certaines catégories de légataires, telles que les servantes et les enfants illégitimes de leur entourage. Concernant la culture matérielle, les registres s'avèrent être une mine d'informations.

L'individualité de chaque acte, le mélange d'attitudes collectives et individuelles, le langage assez direct des testateurs, sont les aspects qui nous ont le plus frappés au cours de l'analyse des testaments. Par la richesse de leurs informations, ils nous permettent de mieux connaître la vie spirituelle et quotidienne d'une ville du moyen âge tardif.